

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2009

Séance du 26 juin 2009

CG 09/3^{ème}/III-01

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE
DE COLLEGES ET D'EDUCATION**

—
Je souhaite, à l'occasion de cette session, faire le point sur nos politiques départementales en matière de collèges et d'éducation.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE COLLÈGES

A – FONCTIONNEMENT

Je vous présente un certain nombre d'ajustements de crédits qui sont notamment liés :

1-Tout d'abord, à la tempête Klaus du 24 janvier dernier pour un montant de **25 000 €** :

**Entretien des terrains parcs et jardins
(*article 61521 – sous-fonction 221*)**

- Rappel des crédits inscrits au BP 2009.....2 000 €
- Crédits supplémentaires demandés.....**15 000 €**

**Entretien et réparations à l'entreprise des bâtiments
(*article 61522 – sous-fonction 221*)**

- Rappel des crédits inscrits au BP 2009.....50 000 €
- Crédits supplémentaires demandés.....**10 000 €**

2-Ensuite à des réalisations de travaux divers et interventions imprévues pour un montant de **9 000 €** :

Autres fournitures non stockées
(article 60628 – sous-fonction 221)

- Rappel des crédits inscrits au B.P. 2009.....14 000 €
- Crédits supplémentaires demandés..... **3 000 €**

Fournitures de petit équipement
(article 60632 – sous-fonction 221)

- Rappel des crédits inscrits au BP 2009.....8 000 €
- Crédits supplémentaires demandés.....**4 000 €**

Entretien et réparations de biens mobiliers
(article 61558 – sous-fonction 221)

- Rappel des crédits inscrits au BP 2009.....4 000 €
- Crédits supplémentaires demandés..... **2 000 €**

3-A des opérations spécifiques dans certains collèges, notamment l'extension du collège Vercingétorix de Montech et de la demi-pension du collège J.H. Fragonard à Nègrepelisse, engendrant des coûts de gestion supplémentaires pour un montant de **29 600 €** :

Location mobilières
(article 6135 – sous-fonction 221)

- Rappel des crédits inscrits au BP 2009.....50 000 €
- Crédits supplémentaires demandés..... **18 000 €**

Frais d'honoraires
(article 6228 -sous-fonction 221)

- Rappel des crédits inscrits au B.P. 2009.....1 500 €
- Crédits supplémentaires demandés.....**3 600 €**

Etudes et recherches
(article 617-sous-fonction 221)

- Rappel des crédits inscrits au BP 2009.....2 800 €
- Crédits supplémentaires demandés.....**4 000 €**

Autres frais divers
(article 6188-sous-fonction 221)

- Rappel des crédits inscrits au BP 2009.....13 000 €
- Crédits supplémentaires demandés.....**4 000 €**

4-Enfin, à des ajustements générés par les secours d'études départementaux pour un montant de **7 845 €**, avec la ventilation suivante :

Secours d'études départementaux
(article 6513-sous-fonction 221, 222 et 23)

- **4 180 €** pour les secours d'études attribués aux élèves du second degré (collèges publics et privés),
- **2 885 €** pour les secours d'études attribués aux élèves du second degré (lycées publics et privés),
- **780 €** pour les secours d'études attribués aux élèves de l'enseignement supérieur.

S'agissant de ce dernier point, je vous proposerai, lors d'une prochaine session, d'adopter des **critères d'attribution de ces aides en direction des familles les plus défavorisées** prenant en compte les diverses politiques départementales existantes dans ce domaine.

B – INVESTISSEMENT

1-Travaux annuels

Dans l'ensemble, toutes les opérations votées lors du budget primitif de 2009 seront réalisées durant les **prochaines vacances d'été**. Je vous invite à consulter l'annexe 1 qui recense la programmation des travaux annuels de 2009 dont le montant global s'élève à **775 500 €** (sans les travaux divers et les interventions urgentes).

Ces programmes de travaux ont été lancés conformément aux procédures en vigueur et, à l'occasion de cette décision modificative, il y a lieu de les compléter en divers points :

Programme annuel de travaux à thèmes

Chaufferie :

Une consultation d'entreprises a été engagée pour réaliser des travaux sur les réseaux de chauffage des collèges **Flamens à Castelsarrasin** et **Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble Val**. Or, suite à l'ouverture des plis, il ressort un coût de travaux supérieur de **5 647 €** qu'il convient de régulariser par l'augmentation des autorisations de programme correspondantes et des crédits de paiement à hauteur de **5 647 €** (4 095 € sur

l'autorisation de programme 2008 et 1 552 € sur l'autorisation de programme 2009 – article 231.7.312 - 221).

Maintenance du clos et du couvert

Suite à l'ouverture des plis pour les opérations concernant le changement de menuiseries au collège Jean de Prades à Castelsarrasin et la réfection des parements briques sur les façades du collège François Mitterrand à Moissac, un dépassement de **28 300 €** a été constaté sur l'autorisation de programme 2008 (article 231.7.312 - 221).

Par ailleurs, suite à la tempête du 24 janvier dernier, de nombreux stores ont été détériorés dans plusieurs établissements et il est indispensable de procéder à leur remplacement pour 10 000 € (3 500 € sur le 231.312 - 221 et 6 500 € au 231.7.312 - 221 autorisation de programme 2009).

Enfin, au collège Jean Lacaze à Grisolles, d'importantes fuites sur la terrasse du bâtiment demi-pension, qui date de plus de 30 ans, nécessitent, à ce jour, une intervention de 13 500 € sur le 231.7.312 - 221 - autorisation de programme 2009.

Je vous propose donc, pour réaliser ces opérations, d'augmenter les autorisations de programme de **51 800 €** avec ratification de crédits de paiement à hauteur de **31 800 €**.

Logements de fonction

A la prochaine rentrée scolaire, plusieurs mouvements de personnels de direction vont intervenir et il conviendra donc de rénover certains logements.

A cet effet, je vous propose une augmentation de l'autorisation de programme de 2009 de **15 000 €** et la ratification des crédits de paiement correspondants à l'article 231.7.312 - 221.

Programme annuel de travaux d'entretien

A ce jour, le très mauvais état du réseau d'eaux usées du collège Jean de Prades à Castelsarrasin nécessite de nombreuses interventions qui m'amènent à vous proposer sa réfection.

A cet effet, je vous propose une augmentation de l'autorisation de programme de 2009 de **8 000 €** et la ratification des crédits de paiement correspondants à l'article 231.7.312 - 221.

Etudes et travaux divers

Dans le bâtiment externat du collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val des problèmes de fissures sont survenus et, au vu du danger qu'elles représentent, une étude de sol doit être lancée.

Je vous propose donc une augmentation de l'autorisation de programme de 2009 de **20 000 €** et la ratification des crédits de paiement correspondants au 231.7.312 - 221.

Entretien des cours et clôture

Cette ligne budgétaire a été créée pour réaliser des travaux dans les cours des collèges. Dans le cadre de la réfection des canalisations de chauffage du collège Pierre Flamens à Castelsarrasin, il a été nécessaire de refaire une partie du revêtement de la cour. En conséquence, et afin de prendre en compte cette opération, je vous propose d'augmenter l'autorisation de programme 2009 de **4 500 €** et de ratifier les crédits de paiement correspondants au 231.7.22 - 221.

2-Travaux pluriannuels

Programme prévisionnel d'investissement (article 2382 - sous-fonction 221)

Lors de chaque session, je souhaite faire un point sur le **Programme Prévisionnel d'Investissement 2003-2012**. A l'occasion de cette Décision modificative, je vous invite à consulter l'annexe 2 qui recense l'ensemble des opérations relatives à ce programme et fait apparaître le phasage, l'état d'avancement et le coût.

Lors de la prochaine session, collège par collège, je vous ferai de nouveau le point sur cet important programme qui, d'ores et déjà avoisine les 25,6 millions d'euros. Certaines modifications doivent toutefois être apportées sur les opérations de **3 établissements**.

Les travaux de mise aux normes de la cuisine du collège **Pierre Flamens** dont le montant prévisionnel avait été arrêté à 190 000 € TTC, s'élèvent à 212 000 €, soit une augmentation de **12 000 €**. En effet, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, certains matériels ou ouvrages qui devaient être conservés en l'état dans le projet de base ont nécessité leur remplacement au vu de leur obsolescence (habillages inox du piano central, reprises de plusieurs parties faïencées....).

Par ailleurs, il convient de prévoir, pour la restructuration du bâtiment externat et la construction du préau du **collège Pays de Serres à Lauzerte**, un ajustement du programme initial (163 000 €) de **40 000 €** afin de prendre en compte les adaptations nécessaires à savoir :

- déplacement de la cage d'ascenseur pour des contraintes techniques ;
- adaptation des réseaux existants pour l'installation des nouvelles paillasses dans l'ensemble des salles de sciences ;
- réalisation de divers travaux pour répondre aux contraintes imposées par le bureau de contrôle.

Enfin, s'agissant de la mise aux normes de la cuisine du **collège Ingres à Montauban**, estimée initialement à 200 000 € TTC, une augmentation de l'autorisation de programme de **43 000 €** est nécessaire et ce, afin de prendre en compte :

- l'ancienneté du chiffrage (2002) et la variation des prix de la construction,
- l'évolution des normes d'hygiène et de sécurité,
- la prise en compte d'une restructuration lourde de la plonge alors que seule une mise aux normes était prévue.

Opération d'extension de la demi-pension - Nègrepelisse
(article 2382 -sous-fonction 221)

Ouvert à la rentrée de septembre 1989, le **collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse**, a fait l'objet, en 1993, d'une première extension comprenant la création de 5 salles de classe et d'un préau.

Or, malgré cela, la capacité d'accueil est toujours dépassée et on constate, encore, une montée régulière des effectifs.

C'est la raison pour laquelle l'Assemblée Départementale a décidé, lors de la décision modificative n° 2 de 2007 au vu de l'insuffisance des locaux de l'externat et de la demi-pension, de lancer les études de construction et restructuration de cette zone et a adopté le programme technique de construction pour un coût estimatif d'opération de 2 700 000 € TTC.

Monsieur CAMBON Christian a été désigné en qualité de maître d'oeuvre et a rendu le 29 mai 2009 l'avant-projet sommaire sur le **programme de base** dont le coût ressort à 2 500 00 € TTC (honoraires et frais d'études inclus).

Le chiffrage estimatif de cette opération étant à ce jour inférieur à l'estimation initiale, cela nous permettra d'intégrer, dans le programme de base, une option prioritaire : les voiries et réseaux divers.

Je vous propose donc de vous prononcer sur cet avant-projet sommaire présenté et de ratifier le crédit de paiement de **35 000 €** correspondant aux études (autorisation de programme 2007).

A l'occasion de notre prochaine session, je vous proposerai l'adoption de l'autorisation de programme relative aux travaux.

De manière concomitante, au vu de l'augmentation des effectifs des **collèges Vercingétorix à Montech et Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse**, et surtout dans l'attente de l'extension pour l'un et de la construction de la future cuisine pour l'autre, il convient de prévoir l'acquisition d'équipements complémentaires pour la demi-pension.

- Rappel des crédits inscrits au BP 2009.....10 000 €
- Augmentation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement correspondants au 2157 - 221**55 000 €**

3 -Subvention région travaux cité scolaire

Je souhaite, à l'occasion de cette session, vous soumettre le projet de convention de gestion entre la Région Midi-Pyrénées et le Département de Tarn-et-Garonne relatif à la **Cité Scolaire François Mitterrand à Moissac**.

En effet, lors de l'entrée en vigueur de l'acte 1 de la décentralisation, une convention de gestion des cités scolaires mixtes a été signée avec le Conseil Régional le 2 juillet 1987. Elle précisait de façon assez succincte les relations entre les deux collectivités en matière de grosses réparations, équipement et fonctionnement de l'ensemble, ainsi que la répartition des charges.

L'acte 2 de la décentralisation est arrivé et l'article 216-4 du Code de l'Education, modifié par la loi du 13 août 2004, stipule que « lorsqu'un même ensemble immobilier comporte à la fois un collège et un lycée, une convention intervient entre le département et la région pour déterminer celle des deux collectivités qui assure le recrutement et la gestion des personnels autres que ceux mentionnés à l'article L 211-8, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement de l'ensemble ; **cette convention précise la répartition des charges entre les deux collectivités... ».**

Lors de la Commission Permanente du **12 décembre 2005**, un protocole permettant de répondre, **temporairement**, aux nouvelles dispositions de la loi pour le fonctionnement de la cité scolaire François Mitterrand à Moissac a été adopté afin de faire évoluer la convention initiale en matière **de gestion et de recrutement des personnels T.O.S.**

Afin de maintenir une certaine cohérence dans les cités scolaires, la Région a ensuite proposé **qu'une convention unique d'objectifs et de moyens** entre la Région et le Département définisse, pour chaque ensemble, les obligations des parties, ce qui a été fait à l'occasion de la **Commission Permanente du 20 juillet 2006**. Cette convention définit les modalités de gestion des services et des personnels pour l'exercice des compétences respectives en matière d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique.

A ce jour, et à l'issue de quelques années de fonctionnement, la Région a souhaité compléter et homogénéiser l'ensemble de ses conventions avec les Départements pour la **gestion des cités scolaires**.

- Le titre 1 concerne les travaux de constructions, restructurations, extensions et les grosses réparations.

Il est clairement indiqué que « ces opérations doivent faire l'objet d'un **protocole** précisant la maîtrise d'ouvrage, les conditions financières, l'usage, les incidences sur le fonctionnement et leur prise en charge ».

La répartition financière entre les deux collectivités, plus équitable, est calculée au prorata de l'effectif des **utilisateurs** comme suit :

- Restauration : nombre de rationnaires,
- Externat : effectif élèves consolidés,
- Internat : effectif internes consolidés,
- Logements de fonction : arrêté de fonction,
- Réseaux : surfaces annexées.

- Le titre 2 concerne les équipements et le fonctionnement.

Il précise que chaque collectivité assure le renouvellement et l'entretien des équipements dans ses locaux respectifs et que la Région intervient sur l'équipement des parties communes, **après accord** du Département.

Dans ce chapitre figure également la répartition des logements de fonction des personnels Etat (3 pour le lycée et 3 pour le collège), ainsi que des agents techniques territoriaux (3 logements dont 2 par nécessité absolue de service).

- Le titre 3 concerne les compétences en matière d'accueil, d'hébergement, d'entretien général et technique et de restauration.

Conformément à l'article 82-10 de la loi du 13 août 2004, une convention est signée entre le Président du Conseil Régional et le chef d'établissement et porte sur les **objectifs** et les **missions** précédemment citées.

En matière de répartition des compétences dans le domaine de la **restauration** et de **l'hébergement**, il est stipulé que chaque collectivité territoriale fixe les tarifs de restauration scolaire pour l'établissement relevant de sa compétence ce qui est déjà le cas depuis le 1er janvier 2007.

Il est également stipulé que « chaque collectivité territoriale assure, **au besoin**, auprès de l'établissement relevant de sa compétence, une compensation financière du fait du coût de revient du service ». A ce jour, notre collectivité n'a jamais été sollicitée et la situation du budget de restauration du collège est aujourd'hui satisfaisante.

- Le titre 4 concerne la gestion des agents techniques territoriaux (ex : T.O.S.).

Il indique que la Région Midi-Pyrénées assure, depuis le 1er janvier 2006, le **recrutement** et la **gestion** des agents de l'ensemble de la cité scolaire et prend en charge leur protection statutaire.

Il y est stipulé que le Département reverse à la Région les charges relatives au personnel selon une clé de répartition fixée par rapport aux effectifs du lycée et du collège, à savoir :

- Région..... 40,26 %
- Département..... 59,74 %

Enfin, la convention prévoit la mise en place d'un comité technique de suivi qui se réunira au moins une fois l'an.

Une annexe précise les opérations en cours relevant de la convention du 2 juillet 1987, à savoir :

- la sécurité anti-intrusion du collège pour laquelle l'Assemblée Départementale a voté une participation financière de **175 585 €** lors du budget primitif de 2009,
- la mise aux normes des cuisines,
- les travaux en cuisine suite à l'incendie.

Je vous propose donc de **m'autoriser à signer ladite convention** et de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter les avenants qui en découleront.

S'agissant des deux opérations en cuisine que je viens d'évoquer, je vous informe que le Conseil Régional nous a adressé les dossiers correspondants. La participation du Conseil Général, calculée au prorata du nombre de rationnaires, s'élève à :

- 280 518 € pour la restructuration des cuisines,
- 119 109 € pour les travaux liés à l'incendie, déduction faite de l'assurance.

En conséquence, je vous propose d'adopter une autorisation de programme 2009 de **399 627 €** avec inscription des crédits de paiement en 2010 au 204121 - 221.

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'EDUCATION
--

1- Subventions aux communes : Aménagements pédagogiques de locaux scolaires existants – Liste A (*Article 204146 – sous-fonction 21*)

Rappel du montant de l'autorisation de programme 2009.....205 590 €
Rappel des crédits inscrits au budget primitif 2009.....220 590 €

Afin d'instruire la demande de subvention émanant de la commune de Garganvillar, concernant l'aménagement du restaurant scolaire, je vous propose d'augmenter l'autorisation de programme 2009 de **18 050 €** avec inscription des crédits de paiement en 2010.

2- Subventions aux communes : Constructions scolaires du 1er degré – Liste C (*Article 204147 – sous-fonction 21*)

Rappel du montant de l'autorisation de programme 2009.....630 910 €
Rappel des crédits inscrits au Budget Primitif 2009.....479 157 €

Afin d'instruire la demande de subvention émanant de la commune de Garganvillar, relative à la construction d'une salle de classe supplémentaire, je vous propose d'augmenter l'autorisation de programme de 2009 de **27 440 €** avec inscription des crédits de paiement en 2010.

En conclusion, je vous prie de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ce dossier.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- prend acte du bilan succinct des opérations menées en direction des collèges publics au titre du programme annuel de travaux d'entretien, de travaux à thèmes et du programme prévisionnel d'investissement ;
- Ratifie les crédits suivants :
 - . 3 000 € à l'article 60628, sous-fonction 221 (autres fournitures non stockées),
 - . 4 000 € à l'article 60632, sous-fonction 221 (fournitures de petit équipement),
 - . 18 000 € à l'article 6135, sous-fonction 221 (locations mobilières),
 - . 15 000 € à l'article 61521, sous-fonction 221 (entretien des terrains, parcs et jardins),
 - . 10 000 € à l'article 61522, sous-fonction 221 (entretien et réparation à l'entreprise des bâtiments),
 - . 2 000 € à l'article 61558, sous-fonction 221 (entretien et réparation de biens mobiliers),
 - . 4 000 € à l'article 617, sous-fonction 221 (études et recherches),
 - . 4 000 € à l'article 6188, sous-fonction 221 (autres frais divers),
 - . 3 600 € à l'article 6228, sous-fonction 221 (frais d'honoraires),
 - . 4 180 € à l'article 6513, sous-fonction 221 (bourses pour les élèves du second degré : collèges),
 - . 2 885 € à l'article 6513, sous-fonction 222 (bourses pour les élèves du second degré : lycées),
 - . 780 € à l'article 6513 – sous-fonction 23 (bourses pour les élèves de l'enseignement supérieur) ;
- Approuve l'augmentation de l'autorisation de programme 2009 concernant l'article 2157, sous-fonction 221 (matériel et outillage technique) de 55 000 € avec ratification des crédits de paiement correspondants ;
- Approuve l'augmentation de l'autorisation de programme 2009 concernant l'article 231722, sous-fonction 221 (entretien des cours et clôture) de 4 500 € avec ratification des crédits de paiement correspondants ;

- Approuve, concernant l'article 231312, sous-fonction 221 (dépenses d'investissement dans les collèges propriété du département), l'augmentation de l'autorisation de programme 2009 de 3 500 € avec ratification des crédits de paiement correspondants ;
- Approuve, concernant l'article 2317312, sous-fonction 221 (dépenses d'investissement dans les collèges reçus à disposition du département), l'augmentation de l'autorisation de programme 2008 de 32 395 € (4 095 € + 28 300 €) avec ratification des crédits de paiement correspondants ;
- Approuve, concernant l'article 2317312, sous-fonction 221 (dépenses d'investissement dans les collèges reçus à disposition du département), l'augmentation de l'autorisation de programme 2009 de 64 552 € (1 552 € + 6 500 € + 13 500 € + 15 000 € + 8 000 € + 20 000 €) avec ratification des crédits de paiement correspondants à hauteur de 44 552 € ;
- Approuve l'augmentation de l'autorisation de programme 2007 concernant l'article 2382, sous-fonction 221 pour l'opération relative au collège Pierre Flamens à Castelsarrasin de 12 000 € avec inscription des crédits de paiement en 2010 ;
- Approuve l'augmentation de l'autorisation de programme 2008 concernant la ligne budgétaire article 2382, sous-fonction 221 pour l'opération relative au collège du Pays de Serres à Lauzerte de 40 000 € avec inscription des crédits de paiement en 2010 ;
- Approuve une augmentation de l'autorisation de programme 2008 concernant l'article 2382, sous-fonction 221 pour l'opération relative au collège Ingres à Montauban de 43 000 € avec inscription des crédits de paiement en 2009 ;
- Adopte l'avant-projet sommaire relatif à l'opération d'extension de la zone demi-pension au collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse et ratifie un crédit de paiement de 35 000 € sur l'article 2382, sous-fonction 221 (autorisation de programme de 2007) ;
- Adopte une autorisation de programme 2009 concernant l'article 204121, sous-fonction 221 pour les opérations concernant les subventions à la Région (travaux de la cité scolaire François Mitterrand) de 399 627 € avec inscription des crédits de paiement en 2010 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de gestion à passer avec la Région Midi-Pyrénées relative à la cité scolaire François Mitterrand à Moissac et donner délégation à la Commission Permanente pour signer les avenants qui en découleront ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les avenants à passer avec la Région Midi-Pyrénées pour les opérations de restructuration de la demi-pension de la cité scolaire François Mitterrand à Moissac ;
- Approuve l'augmentation de l'autorisation de programme 2009 concernant l'article 204146, sous-fonction 21 (aménagement pédagogiques de locaux scolaires existants) de 18 050 € avec inscription des crédits de paiement en 2010 ;
- Approuve l'augmentation de l'autorisation de programme 2009 concernant la ligne budgétaire article 204147, sous-fonction 21 (constructions scolaires du 1er degré) de 27 440 € avec inscription des crédits de paiement en 2010.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE COLLEGES ET D'EDUCATION

CG 09/3^{ème}/III-01ann1

ANNEXE 1

Programme Annuel de Travaux 2009

Collèges	Programmation	Sécurité-Hygiène	½ pension-internat	Chaufferie	Accessibilité Handicapés	Logements de Fonction	Maintenance Clos et Couvert	Entretien Cours
AP 2009	114 000 €	90 500 €	28 000 €	148 000 €	7 000 €	77 000 €	247 000 €	64 000 €
Beaumont de Lomagne Théodore Despeyrous	Réfection ancien préau					Réfection sols		
Castelsarrasin Pierre Flamens	Aménagement local serveur			Remplacement canalisations et pompes chauffage	Mise aux normes ascenseur		Remplacement portes entrée	
Castelsarrasin Jean de Prades								
Caussade Pierre Darasse		Mise aux normes incendie bâtiment internat	Création réseau eaux usées					
Grisolles Jean Lacaze				Remplacement pompes chauffage				
Labastide Saint Pierre Jean-Jacques Rousseau		Mise aux normes électriques	Remplacement portes demi-pension	Réfection réseau chauffage	Mise aux normes ascenseur		Changement stores extérieurs	Evacuation eaux pluviales
Lafrançaise Antonin Perbosc	Création ouverture à l'infirmerie Réfection couloirs et sanitaires extérieurs	Mise aux normes incendie					* Remplacement des menuiseries	Cheminement piétonnier
Lauzerte Pays de Serres		Mise aux normes incendie bâtiment internat				Mise aux normes électriques	Réfection toiture CDI	
Moissac François Mitterrand		Remplacement alarme incendie					Remplacement menuiseries côté Segpa R. de C. Réfection toiture bâtiment pagode	

Collèges	Programmation	Sécurité-Hygiène	½ pension-internat	Chaufferie	Accessibilité Handicapés	Logements de Fonction	Maintenance Clos et Couvert	Entretien Cours
AP 2009	114 000 €	90 500 €	28 000 €	148 000 €	7 000 €	77 000 €	247 000 €	64 000 €
Montauban Ingres		Mise aux normes incendie						
Montauban SEGPA Ingres	Remplacement porte entrée							
Montauban Jean-Jaurès	Création atelier OP					Remplacement menuiseries extérieures		
Montauban Olympe de Gougues						Réfection logement Principal	*Remplacement menuiseries extérieures bâtiment administratif, Réfection étanchéité galeries couvertes	
Montech Vercingétorix								Mise en place clôture autour du bassin d'orage
Nègrepelisse Jean-Honoré Fragonard	Réfection couloirs	Mise aux normes électriques et incendie					Changement stores extérieurs	
St Antonin Noble Val Pierre Bayrou		Mise aux normes incendie bâtiment internat						Mise en place de clôtures
Valence d'Agen Jean Rostand	Restructuration espace techno et agrandissement vie scolaire	Mise aux normes salle histoire-géo		* Remplacement canalisations chauffage			Mise en place stores dans salle musique	

(*) réalisation en 2010

Le Président,

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE COLLEGES ET D'EDUCATION
PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012 - TABLEAU RÉCAPITULATIF
APRES RÉAJUSTEMENT DE LA DM1 2009

Collèges	Années	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
Théodore Despeyrous	I	560 000 € *	1 327 226 € *	890 000 € *	750 000 € *	600 000 € *	-	100 000 €	-	-	4 227 226 €
BEAUMONT DE LOMAGNE	II	Réalisé	Réalisé	Réalisé	En cours	En cours	-	En cours	-	-	
	III	560 000 € Soldé	1 327 226 € Soldé	890 000 € Soldé	718 €	521 138 €	-	-	-	-	
Flamens	I	-	84 881 € A	-	-	202 000 € C	-	-	-	-	286 881 €
CASTELSARRASIN	II	-	Réalisé	-	-	Réalisé	-	-	-	-	
	III	-	84 881 € Soldé	-	-	114 000 €	-	-	-	-	
Jean de Prades	I	-	120 584 € B	-	-	160 000 € A	-	1 760 000 € A+ D	-	-	2 040 584 €
CASTELSARRASIN	II	-	Réalisé	-	-	Réalisé	-	En cours	-	-	
	III	-	120 584 € Soldé	-	-	149 110 €	-	-	-	-	
Pierre Darasse	I	379 000 € C	440 000 € *	767 907 € *	500 000 € *	450 000 € *	528 000 € *	-	-	-	3 064 907 €
CAUSSADE	II	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	En cours	En cours	-	-	-	
	III	379 000 € Soldé	440 000 € Soldé	767 907 € Soldé	500 000 € Soldé	133 040 €	-	-	-	-	

Années		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
Collèges											
Jean Lacaze											
GRISOLLES	I	-	-	371 749 € *	447 749 € *	500 000 € *	-	-	200 000 € *	-	1 519 498 €
	II	-	-	Réalisé	Réalisé	Réalisé	-	-	-	-	
	III	-	-	371 749 € Soldé	447 749 € soldé	475 000 €	-	-	-	-	
J-J Rousseau											
LABASTIDE ST P.	I	456 702 € C	-	207 803 € A	-	-	-	-	-	-	664 505 €
	II	Réalisé	-	Réalisé	-	-	-	-	-	-	
	III	456 702 € Soldé	-	207 803 € Soldé	-	-	-	-	-	-	
Antonin Perbosc											
LAFRANCAISE	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NEANT
Pays de Serres											
LAUZERTE	I	-	-	459 800 € *	310 000 € *	490 000 € *	203 000 € *	250 000 € *	430 000 € *	-	2 142 800 €
	II	-	-	Réalisé	Réalisé	Réalisé	En cours	-	-	-	
	III	-	-	459 800 € Soldé	310 000 € Soldé	360 415 €	-	-	-	-	
François Mitterrand											
MOISSAC	I	-	-	-	-	-	-	-	310 000 € A + B	800 000 € D	1 110 000 €
Ingres											
MONTAUBAN	I	-	-	-	-	-	243 000 € C	-	-	-	243 000 €
	II	-	-	-	-	-	En cours	-	-	-	
	III	-	-	-	-	-	287 €	-	-	-	

Collèges	Années	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
	Jean Jaurès MONTAUBAN	I	-	-	-	-	930 000 € *	-	-	-	532 000 € *
	II	-	-	-	-	En cours	-	-	-	-	
	III	-	-	-	-	242 472 €	-	-	-	-	
Olympe de Gouges MONTAUBAN	I	912 000 € *	-	910 000 € *	792 000 € *	1 721 000 €	-	850 000 € *	632 000 € *	490 000 € *	6 307 000 €
	II	Réalisé	-	Réalisé	En cours	En cours	-	-	-	-	
	III	912 000 € Soldé	-	910 000 € Soldé	377 846 €	-	-	-	-	-	
J.H. Fragonard NEGREPELISSE	I	-	-	-	-	-	-	-	-	120 000 € C	120 000 €
Pierre Bayrou ST ANTONIN	I	88 110 € D	213 988 € B + D	-	-	144 999 €	360 000 €	-	710 000 € *	240 000 € *	1 757 097 €
	II	Réalisé	Réalisé	-	-	Réalisé	En cours	-	-	-	
	III	88 110 € Soldé	213 988 € Soldé	-	-	137 097 €	-	-	-	-	
Jean Rostand VALENCE D'AGEN	I	166 000 € C	120 584 € B	-	-	-	365 000 € C + D	-	-	-	651 584 €
	II	Réalisé	Réalisé	-	-	-	En cours	-	-	-	
	III	166 000 € Soldé	120 584 € Soldé	-	-	-	431 €	-	-	-	
TOTAUX	AP	2 561 812 €	2 307 263 €	3 607 259 €	2 799 749 €	5 197 999 €	1 699 000 €	2 960 000 €	2 282 000 €	2 182 000 €	25 597 082 €

RESTRUCTURATION ET/OU EXTENSION : *

- | | | | |
|-----------------------|---------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| - Beaumont de Lomagne | 2003 à 2006 | - Montauban (Jean Jaurès) | 2007 et 2011 |
| - Caussade | 2003 à 2007 et 2009 | - Montauban (Olympe de Gouges) | 2003 à 2010 |
| - Grisolles | 2004 à 2007 et 2010 | - St Antonin | 2003 et 2004, 2008, 2010 et |
| 2011 | | | |
| - Lauzerte | 2005 à 2009 | | |

TRAVAUX A THEMES :

A = Hygiène- Mise aux normes pédagogiques

B = Chaufferie

C = ½ Pension – Internat

D = Clos et couvert

I : Programme

II : Situation à ce jour

III : Point financier à ce jour

Le Président,